

Conditions générales de vente applicables à l'opération « 1 site /1 avocat »

Préambule

Les conditions générales de vente (les « CGV ») décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Verseau Web - Caroline QUATRE (le « Prestataire ») et de son Client (le « Client ») dans le cadre de l'opération « 1 site/ 1 avocat » organisée par l'Ordre des Avocats de Lyon et de sa Commission Innovation et Exercice du Droit.

Toute prestation accomplie par le Prestataire implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 - Commande

Le Client passe commande au Prestataire d'un site internet selon les termes définis à l'article 2 des présentes, par la seule signature du devis présenté lors des journées organisées par le Barreau de Lyon au titre de l'opération « 1 site/ 1 avocat ».

Le Client recevra, par e-mail, le devis régularisé, qui vaudra confirmation de commande.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des devis, des bons de commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Pour toute question relative au suivi de la commande, le Client contactera le Prestataire au numéro de téléphone suivant +33 (0)662449608, du lundi au vendredi de 9h à 17h (coût d'un appel local).

Article 2 – Objet du contrat

Les présentes CGV sont applicables aux prestations de création d'un site internet selon le cahier des charges défini au préalable entre le Prestataire et l'Ordre des avocats de Lyon telles que définies ci-après.

Ces prestations sont réalisées par le Prestataire ou sous son contrôle.

La prestation inclut :

- Une séance de shooting photo avec sélection d'une photo professionnelle illustrant le site internet
- La création et l'enregistrement d'un nom de domaine chez OVH, outre une boîte mail associée
- La création d'un site web One page responsive (choisi parmi 3 gabarits de site proposés)
- La personnalisation du site par le choix du Client
 - D'un code couleur
 - D'une police de caractères
 - De l'intégration d'images thématiques
 - De l'intégration d'un éventuel logo (fourni par le Client selon le format exigé ou commandé en sus par le Client)
 - D'un contenu personnel fourni par le Client au moyen d'un texte à trou prédéfini qu'il devra avoir dûment complété
 - Du lien opéré vers son compte LinkedIn
 - De sa photo réalisée le jour de l'opération par le photographe (avec retouches standard pour un résultat professionnel)
- La maintenance du site et l'hébergement la première année.

Toute demande sortant du cadre de la prestation proposée fera l'objet d'un devis distinct.

Article 3 – Prix et les modalités de paiement

3.1 Prix

Le prix des prestations est fixé à 760€ HT, soit 912 € TTC (hors coût d'options spécifiques). Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de l'émission de la facture.

3.2 Modalités de paiement

Le règlement des factures est exigible selon les modalités suivantes :

- 50% du prix à la commande,
- 50% à la validation du site par le Client selon les modalités visés à l'article 5 des présentes.
En cas de règlement par chèque

Ou

- 100% le jour de la commande en cas de virement bancaire

Hors cas de force majeure, toute annulation de la commande par le Client au-delà d'un délai de 15 jours après la date de la commande ne pourra donner lieu à remboursement des sommes versées.

En cas de non-règlement des prestations, total ou partiel, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations (notamment par la non-mise en ligne du site) et ce, jusqu'à complet règlement.

Un forfait annulation de 120 € HT, soit 144€ TTC, sera facturé à l'avocat qui aura participé à la journée « 1 site/1 avocat » et qui n'aura pas donné suite pour finaliser son site ; ce forfait correspond au temps consacré à l'avocat par le webmaster et le photographe le jour de l'opération.

3.3 Pénalités de retard

Conformément à la loi, tout retard de paiement pourra donner lieu au paiement d'un intérêt de retard de trois fois le taux d'intérêt légal, applicable aux sommes restant dues outre le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (quarante euros).

Article 4 - Délais de réalisation de la prestation

Sauf cas de force majeure, périodes de fermeture clairement annoncées préalablement au Client, ou manquements du Client à ses obligations (notamment en termes de paiement ou de communication d'informations essentielles à la création du site), le délai de réalisation de la prestation est de 2 mois maximum à compter de la date d'enregistrement de la commande indiquée sur le mail de confirmation de la commande.

Compte-tenu des avantages particuliers de l'offre, le Client accepte que le retard raisonnable du Prestataire n'engage pas sa responsabilité et n'ouvre pas droit à diminution du prix ou indemnisation.

En cas de difficultés, les parties s'engagent à informer les organisateurs de l'opération pour trouver rapidement une issue amiable.

En cas d'impossibilité personnelle du Prestataire de réaliser la prestation, le Client en sera informé dans les meilleurs délais, et aura la possibilité d'annuler sa commande et d'obtenir le remboursement des sommes déjà payées.

Article 5- Livraison et réception du site

Une fois le site réalisé, le Prestataire s'engage à adresser au Client un e-mail d'information lui permettant d'accéder au projet de site.

Le Client s'engage à le consulter et à adresser un e-mail de validation au Prestataire ou à lui transmettre ses demandes de modifications/ corrections dans les délais prescrits.

La mise en ligne du site se fera immédiatement après réception par le Prestataire de l'e-mail d'acceptation adressé par le Client.

Elle vaudra réception du site internet.

Article 6 - Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à réaliser la prestation visée à l'article 2 du présent contrat, en respectant les choix du Client validés lors de la journée de l'opération « 1 site/ 1 avocat ».

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens.

Article 7 - Obligations du Client

Le Client s'engage :

- à fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires ;
- à faire connaître ses choix et décisions dans les délais impartis par le Prestataire ;
- à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

Article 8 - Propriété intellectuelle

8.1 Cession de propriété

Le Prestataire s'engage à céder au Client, une fois l'intégralité de la prestation payée par le Client, tous ses droits de propriété intellectuelle sur les travaux relatifs au site internet, réalisés pour son compte (création graphique, création du logotype, code source, bases de données, photographie professionnelle du Client).

Les illustrations utilisées par le Prestaire sur le site sont libres de droit.

La photographie professionnelle du Client sélectionnée pour illustrer son site est cédée au Client.

8.2 Références

Le Client autorise le Prestataire à citer sur ses propres supports de communication (site internet et plaquettes) son nom et le logotype éventuel, de nature à identifier le Client et ce, à titre de référence.

8.3 Noms de domaine

Par souci de simplicité et de maîtrise des coûts, le nom de domaine est réservé auprès de OVH par et au nom du Prestataire. En cas de souhait exprimé par le Client de récupérer son nom de domaine, le Prestataire se chargera d'effectuer gratuitement toutes les démarches auprès de l'hébergeur à cette fin et de transmettre dans les meilleurs délais au Client toutes les informations y afférentes.

Article 9 - Données personnelles

Le Prestataire indique au Client se conformer, dans le traitement des données à caractère personnel, à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version actuelle (la « Loi Informatique et Libertés »), ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »).

Le Prestataire intervient en qualité de Responsable de traitement pour la collecte et le traitement des données à caractère personnel aux fins de la fourniture du service (site web), objet du présent contrat. En cas de recours éventuel à des sous-traitants, ces derniers sont également soumis au respect de la « Loi Informatique et Libertés » et du « RGPD ». Cela concerne notamment le Prestataire de réservation du nom de domaine et d'hébergement du site internet à savoir OVH.

En cas de questions relatives au recueil et au traitement des données personnelles et dans le cas d'exercice des droits prévus au sein de la « Loi Informatique et Libertés » et du « RGPD » (notamment, droit d'obtenir la communication et, le cas échéant, la rectification ou l'effacement des données personnelles ou encore, droit à la portabilité des données à caractère personnel), le Client contactera directement le Prestataire à l'adresse mél suivante : contact@verseau-web.com

Article 10 – Hébergement et maintenance

10.1 Hébergement

Les sites web réalisés dans le cadre de l'opération « 1 site/ 1 avocat » sont tous hébergés sur un serveur dédié de la société OVH. Ce serveur est co-administré par la société Dutiko et Verseau Web Caroline Quatre. Les services fournis par OVH sont garantis d'accès pour les utilisateurs des sites web 24h/24 7 jours / 7. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de problèmes techniques avérés d'OVH.

10.2 Maintenance

Le Prestataire s'engage à assurer la maintenance du site du Client pendant une année à compter de la mise en ligne du site.

A l'issue de la première année, le Prestataire proposera au Client un contrat de maintenance annuelle pour la somme de 150 € HT annuel (100 € HT si le Client avait antérieurement enregistré son nom de domaine et disposait déjà d'un contrat avec un hébergeur).

Ce contrat de maintenance comprendra les services ci-dessous :

- Renouvellement des services nom de domaine et hébergement auprès d'OVH
- Maintenance et sauvegarde de Wordpress et plugins associés (éditeur de sites web)
- Renouvellement de licences de plugins
- Monitoring du site

Dans l'hypothèse où le Client ne souhaite pas souscrire à ce contrat de maintenance, le Prestataire s'engage à transmettre au Client l'ensemble des fichiers sources et des codes d'accès nécessaire au transfert de son nom de domaine et du site vers un autre hébergeur.

Article 11 - Sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de confier tout ou partie de l'exécution des prestations à des sociétés sous-traitantes, prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire. Il s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion de la réalisation des prestations et à respecter les termes des présentes CGV.

Article 12 - Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 13 - Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 14 - Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

Article 15- Règlement des différends - Loi applicable

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître au sujet de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la prestation, objet des CGV et des CGV elles-mêmes.

Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettront leur litige aux juridictions lyonnaises, étant précisé que le contrat et les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.